

Le 31 mars 2017
Communiqué de presse

Les Mutualités Libérales engagées dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens

À l'heure où les preuves des dégâts qu'occasionnent les perturbateurs endocriniens ne font que se multiplier, l'AIM (Association Internationale de la Mutualité) a exhorté la Commission européenne à adopter davantage de mesures. Les Mutualités Libérales regrettent dès lors le manque de réactions de la part de la Commission.

Les perturbateurs endocriniens, internationalement définis comme EDC (endocrine disrupting chemicals), sont un nom collectif pour plus de 1 300 produits chimiques qui peuvent mettre gravement en péril la régulation hormonale.

La multiplication des affections associées aux EDC n'est plus à prouver : réduction de la fertilité, troubles génitaux, naissances prématurées et autres problèmes liés à la grossesse, obésité et diabète de type 2, asthme et leucémie chez les enfants et cancers hormono-dépendants ont considérablement augmenté durant ces dernières décennies.

D'abord, en juin 2016, soit trois ans plus tard qu'initialement prévu, la Commission européenne a publié une liste de critères scientifiques afin d'identifier les produits chimiques présentant des caractéristiques de perturbateurs endocriniens. L'objectif est que cette liste serve à bannir les EDC dans les pesticides, biocides et cosmétiques, mais également, en d'autres choses, à protéger la qualité de l'eau potable.

Mais alors, où est-ce que le bât blesse ? Le problème est qu'avant de reconnaître un produit comme perturbateur endocrinien, la Commission exige une charge de la preuve trop élevée et prévoit autant d'exceptions, si bien que la plupart des EDC puissent continuer à être utilisés.

L'AIM demande pour cette raison que la Commission européenne applique le principe de précaution et définisse, pour les EDC, une série de critères scientifiquement étayés par des études toxicologiques et épidémiologiques. L'AIM réclame également une distinction entre EDC en fonction du niveau de la preuve, à savoir les perturbateurs endocriniens avérés, les perturbateurs endocriniens présumés et les perturbateurs endocriniens suspectés. Cela faciliterait l'adoption d'une réglementation adaptée.

Enfin, la problématique doit être étudiée de manière transversale, dans tous les domaines politiques, et ne doit pas uniquement être rangée dans le thème environnemental.

Les Mutualités Libérales belges approuvent pleinement cette déclaration. Elles regrettent par conséquent que l'Europe continue à mettre en jeu la santé de 508 millions d'habitants.

Bien qu'il soit impossible de bannir complètement les EDC de notre environnement, leur réduction massive se traduisant par l'utilisation d'alternatives moins dangereuses apporterait un bénéfice d'abord pour la santé de la population, ensuite pour les dépenses de l'assurance maladie. Plutôt que d'exiger d'impossibles preuves intangibles sur les effets néfastes, la Commission devrait commander des études sur les avantages apportés à la santé que fournirait déjà la proscription des produits les plus nocifs.

Geert Messiaen
Secrétaire général
Union nationale des Mutualités Libérales